

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Réf. MA10000553/F

N° rév. 1.9

Stolit QS MP

Date de révision 08.07.2025

Date d'impression 14.07.2025

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Stolit QS MP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Enduit de façade

Utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto S.A.S.
224 rue Michel Carré
F - 95872 Bezons
Téléphone: +33 1 34 34 57 00
Télécopie: +33 1 34 34 56 60
www.sto.fr

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS France

C. Rautureau
Sto La Copechagnière
Téléphone: +33 2 51 45 71 01
c.rautureau@sto.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence France

Téléphone: +33 1 72 11 00 03
ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Élimination:

P501 Rappporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Il s'agit de conservateurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Ordonnance sur les produits biocides (528/2012):

Contient Terbutryne
, Pyrithione zincique, 2-octyl-2H-isothiazole-3-one. En tant qu'agents pour la protection de revêtement suivant la directive sur les produits biocides (528/2012), article 58(3)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
dioxyde de titane	13463-67-7 236-675-5 01-2119489379-17-XXXX	Carc. 2; H351, Note V, Note W, Note 10	≥ 1 - < 10
Pyrithione zincique	13463-41-7 236-671-3	Repr. 1B; H360D Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H301 STOT RE 1; H372 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	≥ 0,0025 - < 0,025

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

		<p>Aquatic Chronic 1; H410</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 221 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation: 0,14 mg/l</p>	
Terbutryne	886-50-0 212-950-5	<p>Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 PMTEUH450</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100</p>	≥ 0,0025 - < 0,025
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60-XXXX	<p>Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A ≥ 0,036 %</p>	≥ 0,0025 - < 0,025
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	26530-20-1 247-761-7 613-112-00-5	<p>Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317</p>	≥ 0,0015 - < 0,005

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

		<p>Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A ≥ 0,0015 %</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 125 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation: 0,27 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 311 mg/kg</p>
--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	<p>En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.</p>
Inhalation	<p>Transférer la personne à l'air frais. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.</p>
Contact avec la peau	<p>Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.</p>
Contact avec les yeux	<p>En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

	immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Garder tranquille.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'information disponible.
-----------	-------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Traiter de façon symptomatique. Pas d'information disponible.
------------	------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche Eau pulvérisée
--------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit
----------------------------------	-------------------------

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes d'azote (NO_x)
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Conseils supplémentaires

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.
Ne pas respirer les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Conserver dans le conteneur d'origine.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m ³ (Titane)	FR VLE
Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Valeurs limites indicatives				

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

II Procédures de surveillance pour l'évaluation de l'exposition sur le lieu de travail : norme EN 482

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection pour se protéger des projections de liquide.

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0,11 mm

Remarques : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau. Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 740 Dermatril® (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents. Il est recommandé de porter des sous-gants en coton sous les gants de protection ! Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de travail

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

L'utilisateur doit porter un masque équipé d'un filtre à particules P2 lors de l'application par projection.

Protection respiratoire conforme à EN 143.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : pâte

Couleur : blanc

Odeur : Faible, caractéristique

Seuil olfactif : Pas de données disponibles

Point de fusion/point de congélation : Non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP



Limite d'explosivité, supérieure /
Limite d'inflammabilité supérieure : Pas de données disponibles

Limite d'explosivité, inférieure /
Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données disponibles

Point d'éclair : > 100 °C

Température de décomposition : Pas de données disponibles

pH : env. 9,5 - 9,7 (20 °C)

Viscosité
Viscosité, dynamique : env. 13.000 - 21.000 mPa.s (20 °C)

Temps d'écoulement : Pas de données disponibles

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : complètement miscible

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : non déterminé

Densité : env. 1,8 g/cm³ (20 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Non applicable

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : non applicable

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Ces informations ne sont pas disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Pyrithione zincique:

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë: 221 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation Estimation de la toxicité aiguë: 0,14 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Terbutryne:

Toxicité aiguë par voie orale Nocif en cas d'ingestion.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 532 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): 0,4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

2-octyl-2H-isothiazole-3-one:

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë: 125 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation Estimation de la toxicité aiguë: 0,27 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par voie cutanée Estimation de la toxicité aiguë: 311 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Provoque une irritation cutanée.

2-octyl-2H-isothiazole-3-one:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Pyrithione zincique:

Provoque de graves lésions des yeux.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Provoque de graves lésions des yeux.

2-octyl-2H-isothiazole-3-one:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Voies d'exposition

Inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voies d'exposition

Contact avec la peau

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Composants:

Terbutryne:

Espèce

Souris

Méthode

OCDE ligne directrice 429

Peut provoquer une allergie cutanée.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Peut provoquer une allergie cutanée.

2-octyl-2H-isothiazole-3-one:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

dioxyde de titane:

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Pyrithione zincique:

Toxicité pour le développement

Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Pyrithione zincique:

Evaluation

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques

: Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

Composants:

Pyrithione zincique:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,0104 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,051 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,0013 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,00046 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) 1.000

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) NOEC: 0,00125 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 0,0022 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia (Daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) 10

Terbutryne:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) 100

Toxicité pour les microorganismes EC20 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) 100

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,27 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

autres invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,11 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,04 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	NOEC: 0,21 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE ligne directrice 215
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	NOEC: 1,2 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	1
2-octyl-2H-isothiazole-3-one: Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,05 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,42 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	100
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	NOEC: 0,058 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	100
12.2 Persistance et dégradabilité	
Produit: Biodégradabilité	Pas de données disponibles
Composants: Pyriithione zincique: Biodégradabilité	Inoculum: boue activée dégradable rapidement Biodégradation: > 85 % Méthode: OCDE Ligne directrice 303A
Terbutryne: Biodégradabilité	Inoculum: boue activée non dégradabile rapidement Biodégradation: 0 % Méthode: OCDE ligne directrice 301F

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité non dégradable rapidement

2-octyl-2H-isothiazole-3-one:

Biodégradabilité Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Pas de données disponibles

Composants:

Pyrithione zincique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 1,21
Méthode: OCDE ligne directrice 107

Terbutryne:

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): 103
Méthode: Méthode de calcul

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 0,7
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

	<p>En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition"</p> <p>Laisser sécher les restes de crépi ou les épaisir avec un liant contenant du ciment.</p> <p>Éliminer les restes non durcis selon la réglementation du code déchet.</p>
Emballages contaminés	<p>Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.</p> <p>Recyclage des emballages vides.</p>
Code d'élimination des déchets	<p>08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses</p> <p>(*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG</p>

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

Directive 2010/75/UE 0,3 %

COV (composés organiques volatils)
Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
(75, 3)Pyrrithione zincique (30)

Autres réglementations Observer les réglementations de la protection du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

EUH450 : Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau
H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H311 : Toxique par contact cutané.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H360D	: Peut nuire au fœtus.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
PMT	: Persistant, mobile et toxique
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ERcX - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECl - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Stolit QS MP

emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur

Département TIQS
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen
e.volz@sto.com

Personne de contact France

Assistance technique Tél: 0820 042 044

Code du produit
FR / FR

PROD0967